

J'ai vendu mes part d'une sarl, et...?

Par lassaut, le 12/04/2010 à 12:47

Bonjour,

J'ai vendu mes part d'une SARL, et j'aimerais savoir si je dois payé des frais?

Cordialement

Par fabienne034, le 12/04/2010 à 14:55

Bonjour,

en principe c'est l'acquéreur qui paie les frais de cession de parts sociales

pour tout savoir sur la sarl

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

pour tout savoir sur la cession de parts sociales de sarl

http://www.fbls.net/cessionpartsocialeP.htm